
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 septembre 2011

Résolution: CA11 26 0290

Recommandation au conseil municipal - Adoption du Règlement P-11-009, à la suite des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal - Projet de développement de la partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine

Attendu que l'Office de consultation publique de Montréal a déposé son rapport au conseil municipal le 22 août dernier;

Attendu que certaines préoccupations ont fait l'objet de propositions par les participants relativement au logement, au patrimoine et au centre Préfontaine, au parc public, au futur bâtiment Est, au stationnement et à la circulation, au sentier piétonnier, aux mesures environnementales et à la contamination des sols, et que l'Office de consultation publique de Montréal a traduit ces préoccupations en 14 recommandations;

Attendu que l'arrondissement est satisfait du rapport et endosse la majorité des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal;

Attendu que des modifications seront apportées au projet à la lumière des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal sans qu'il soit nécessaire de modifier le Règlement P-11-009 de mise en oeuvre;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

L'adoption du Règlement intitulé « Règlement modifiant le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme afin de créer un nouveau secteur de densité sur les terrains portant les numéros de lot 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec situés au sud de la rue Rachel et de part et d'autre de la rue Marcel-Pepin (partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine) ».

Adoptée à l'unanimité.

François W. CROTEAU

Maire de l'arrondissement

Karl Sacha LANGLOIS

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 septembre 2011